

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 octobre 2018 à 19 h 30

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Isabelle HOUE HUBERDEAU, Claude LABOUREAU, Agnès JOREAU, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Bernard DESCHAMPS, Françoise BAUDOT, Alain COMMARET, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Brice BESNARD, Sonia PATOURET, Gérard DEMARTINI et Florian LE MOING

Absent(es) représenté(es) :

Madame Françoise WICKER donne pouvoir à Madame Anne-Marie THOMASSIN
Monsieur Farid AIT KICHA donne pouvoir à Monsieur Gérard DELORME
Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Alain COMMARET
Madame Cécile VIOLLET donne pouvoir à Madame Agnès JOREAU
Madame Alice GUNDUZ donne pouvoir à Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU
Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD
Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO
Monsieur Patrick LEBLANC donne pouvoir à Madame Sonia PATOURET

Absent(s) excusé(s) : Madame Aurélie BONIN

Absent(s) non excusé(s) : Messieurs François Xavier NAULOT et Sylvain HUBERDEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Brice BESNARD

Convocation du 19 octobre 2018 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs donnés et énumère les documents déposés sur table.

1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018.

2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte des décisions prises par le Maire, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

3. Représentation du conseil municipal – information et compte rendu des réunions

Aucune intervention n'est sollicitée.

ADMINISTRATION GENERALE

4. Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'Hôtel de Ville – fonctionnement des services

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de mener les démarches nécessaires au bon fonctionnement des services durant les travaux de l'Hôtel de Ville (pour exemple : déplacement des registres d'état civil).

FINANCES

5. Convention de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie – liées au programme d'économies d'énergie dans les TEPCV issus de la fiche PRO-INNO-08

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le partenariat entre le Parc Naturel Régional du Morvan et les 4 Syndicats d'Énergies (SIEEEN / SDEY / SICECO / SYDESL) pour l'instruction, la gestion et la valorisation des CEE relevant du programme PRO-INNO-08 et autorise le Maire à signer la convention inhérente.

TRAVAUX

6. Hôtel de ville – mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : marchés de travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'ensemble des marchés de travaux relatifs à la mise aux normes pour l'accessibilité PMR du bâtiment de l'Hôtel de Ville, dans la limite d'un montant total de 450 000 € HT.

7. Cinéma municipal « le Vauban » - Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – approbation du Projet et du phasage des travaux - fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le PROJET et le phasage des travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR du cinéma, autorise le Maire à établir et signer l'avenant fixant la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre, à lancer la consultation pour la réalisation des travaux et à signer les marchés inhérents dans la limite du montant de 439 700 € HT.

8. Projet nouvelle médiathèque et ré-informatisation – rendu de l'étude de faisabilité et lancement des consultations pour la maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal approuve le projet « nouvelle médiathèque et ré-informatisation », opération qui sera inscrite dans le cadre d'un AP-CP, et autorise le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre et signer le marché inhérent.

Résultat du vote : 22 voix « POUR » et 4 abstentions : S. PATOURET (2 voix pouvoir P. LEBLANC), G. DEMARTINI et F. LE MOING

ENVIRONNEMENT

9. Natura 2000 – opération de restauration et d'entretien des habitats de landes et de pelouses : demandes de subventions

Le conseil municipal approuve le partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan, portant sur la restauration et l'entretien de parcelles communales situées sur le promontoire rocheux en contrebas du Parc des Chaumes (pelouses sèches), opération pour laquelle il sollicite le concours financier du Parc.

Résultat du vote : 24 voix « POUR » et 2 abstentions : S. PATOURET (2 voix pouvoir P. LEBLANC)

10. Lutte contre l'ambrosie – désignation des référents territoriaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Françoise WICKER et Monsieur Pierre WEGMANN, référents territoriaux, chargés de la mise en œuvre des missions de lutte contre l'ambrosie.

ACTION ET ANIMATION CULTURELLES

11. Musée de l'Avallonnais Jean Després - restauration des « Stellae » de G.Rouault : demande de subvention à la DRAC

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier de l'Etat (DRAC Bourgogne) et toute autre aide pour la restauration et le rattachage des « Stellae », toiles de grandes dimensions, infestées aujourd'hui de moisissures.

12. Musée de l'Avallonnais Jean Després - fin de mise en dépôt d'un objet du Ministère de l'Ecologie : maquette du pont de Pont-sur-Yonne

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre un terme à la convention de dépôt au sein du Musée de l'Avallonnais Jean Després d'une maquette du pont de Pont-sur-Yonne.

13. Nouvelle médiathèque – projet scientifique, culturel, éducatif et social

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet scientifique, culturel, éducatif et social de la médiathèque de la ville d'Avallon proposé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

14. Affaires et questions diverses

(pas de sujet à ce point de l'ordre du jour)

15. Informations du Maire

Le Maire fait part à l'assemblée des remerciements reçus.

La séance est levée à 21 h 00.

Les délibérations sont consultables sur simple demande à la Direction Générale des Services de la Mairie d'Avallon.